

FAITS EN BREF

Stratégie en matière de santé mentale

Le Service correctionnel du Canada (SCC) a élaboré et mis en œuvre une stratégie en matière de santé mentale fondée sur cinq éléments clés pour les soins aux délinquants, de l'admission à l'expiration du mandat.

- En vertu de la loi et conformément aux normes professionnelles reconnues, le SCC fournit à chaque détenu des soins de santé essentiels et un accès raisonnable à des soins de santé mentale non essentiels pouvant faciliter leur réadaptation et leur réinsertion sociale.
- Le SCC a élaboré une stratégie en matière de santé mentale pour s'assurer que les services de santé mentale essentiels correspondent aux besoins de la population carcérale.
- La prestation d'interventions efficaces et en temps opportun pour répondre aux besoins en santé mentale des délinquants est une priorité du SCC.
- Le SCC offre aux délinquants diverses interventions en santé mentale, y compris les évaluations et le traitement. Les services de santé mentale sont offerts par des professionnels qualifiés et sont fondés sur l'évaluation des besoins individuels du délinquant.
- Les services de santé mentale pour les délinquants peuvent être fournis dans les hôpitaux psychiatriques, les centres et les établissements de traitement, les cliniques de santé mentale dans les établissements et certaines unités opérationnelles dans la collectivité.

Admission

- Des services de dépistage des troubles mentaux sont offerts aux détenus à leur arrivée afin de déterminer rapidement les besoins en santé mentale et de faciliter les évaluations de suivi et les interventions.

Soins primaires

- Les établissements ont des équipes interdisciplinaires de professionnels de la santé mentale qui offrent des services, du soutien et des interventions pour aider à répondre aux besoins en santé mentale des délinquants.
- Les équipes de soins de santé mentale collaborent avec d'autres professionnels de l'établissement pour offrir une approche holistique et coordonnée aux délinquants.

Soins de santé intermédiaires

- Des soins de santé mentale intermédiaires sont fournis aux détenus qui n'ont pas besoin d'être hospitalisés, mais qui ont besoin de soins de santé mentale plus importants que ceux de niveau primaire.

Hôpital psychiatrique

- Chaque région dispose d'un centre accrédité pour fournir des soins de santé mentale intensifs aux délinquants.
- Des soins psychiatriques aux patients hospitalisés sont fournis aux détenus qui ont des besoins importants en santé mentale et qui ont besoin d'un milieu hospitalier qui offre des soins de santé 24 heures sur 24. Les détenus doivent accepter d'être hospitalisés ou être déclarés inaptes aux

termes d'une loi provinciale sur la santé mentale.

- À la sortie de ces centres, des plans sont mis en œuvre pour ramener le délinquant dans l'établissement tout en continuant de répondre à ses besoins.

Soins de transition

- Les gouvernements provinciaux et territoriaux offrent des soins de santé aux délinquants dans la collectivité. Certains services et soutiens en santé mentale sont offerts par l'intermédiaire du SCC pour aider les délinquants ayant de graves problèmes de santé mentale qui sont mis en liberté à effectuer la transition vers la collectivité.
- Le personnel travaille régulièrement avec les ressources communautaires pour assurer un transfert harmonieux des soins aux services sociaux et de santé mentale communautaires. Cela est essentiel pour améliorer nos services et appuyer la réinsertion sociale des délinquants ayant une maladie mentale.
- Un dépistage, une détermination et un traitement efficaces des troubles mentaux contribuent à l'aiguillage et à l'échange de renseignements en temps opportun entre les fournisseurs de services.

Pour en savoir plus

Pour obtenir de plus amples renseignements sur les services de santé mentale offerts aux délinquants, veuillez consulter le site <https://www.csc-scc.gc.ca/sante/index-fra.shtml>.

Mis à jour en décembre 2018